



Mes droits concernant un prêt auto

Par **dalsss**, le **17/03/2008 à 21:35**

Bonjour,rrnrnPour financer l'achat d'un véhicule neuf à 15 000 euros chez FORD, j'ai effectué un prêt concessionnaire accepté par CETELEM en 2004 et j'ai souscrit à une assurance obligatoire chômage, décès, invalidité... à la CARDIF.rrnrnA chaque fois que j'ai des échéances en retard le service recouvrement me met la pression et ne me laisse jamais m'expliquer au téléphone. Il me menace également. rnrnPar exemple, j'ai récemment voulu faire marcher mon assurance car je suis actuellement au chômage. CETELEM m'a prévenu que pendant le délai de constitution du dossier de prise en charge mes échéances seront suspendus.rrnrnDeux mois plus tard l'assurance répond qu'elle ne prend pas en charge mon dossier. Cela a pris deux mois car CETELEM n'a pas correctement modifié mon changement d'adresse effectué 4 mois auparavant donc je ne recevais pas le dossier à compléter.rrnrnA présent, CETELEM me réclame les deux mois de retard. Mais jamais un de leur conseiller ne m'a prévenu. Je voudrais savoir quels sont mes droits.rrnrnUne dernière chose. CETELEM m'a accordé ce crédit en octobre 2004 alors que je n'étais en CDI que depuis septembre étant donné que je sortais tout juste de mon BTS à 20ans. Je ne gagnais alors que le SMIG. Ils me l'ont donc accordé alors que tous les autres établissements me l'ont refusé. Puis-je les attaquer sur ce fait?